

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION
13/03/2023

DATE D'AFFICHAGE
13/03/2023

Etaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECCEUR
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

Mme Edith LE ROUX
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Frédéric LACOUR

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

Délibération n° 23.03.20/06

Objet / Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée délibérante afin qu'elle puisse accorder aux différentes associations du territoire les subventions 2023, sur la base des propositions de la commission finances du 6 mars 2023.

Monsieur le Maire indique que les crédits nécessaires au versement de ces subventions aux associations 2023 seront inscrits au Budget Primitif 2023 comme suit :

Associations	Montant
C.O.S. (Fonctionnement)	2 850 €
C.O.S. (Médailles et événements familiaux)	1 250 €
Vivre ensemble au Plateau	200 €
FNACA	100 €
APE Élémentaire – Maternelle	150 €
Comité des fêtes	6 300 €
Comité Local des jardins familiaux	650 €
Les Jardins de l'Orangerie	120 €
Comité de Jumelage Rosheim	1 450 €
Ecole maternelle et Ecole Primaire	2 000 €
APE du Plateau	100 €
Comité de jumelage Murlo	1 000 €
Section Gym volontaire	800 €
Section Haltérophilie	5 300 €

Associations	Montant
ASG les Montes en l'air	2 000 €
ASG Judo	2 000 €
ASG Basket	7 000 €
ASG Handball	6 500 €
ASG Tennis	400 €
ASG Football	9 000 €
Gibervillaise Badminton	850 €
Les Passants de la Gronde	650 €
Club de Tarot	100 €
Cie Voslutes	150 €
Vélo club de Giberville	350 €
AGLAE	105 000 €
Club de l'amitié	1 000 €
Secours Gibervillais	2 500 €
Giber'Voile	500 €
Mémoire et Patrimoine SMN	500 €
La Renaissance	500 €
Maison des Canadiens	200 €
Giberbrass	500 €
TOTAL ASSOCIATIONS	161 970 €
Droits d'adhésion	Montant
AFCDRP / Maires pour la Paix	625 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	225 €
Union Amicale des Maires du Calvados	1 283 €
TOTAL DROITS D'ADHÉSION	2 133 €
TOTAL GENERAL	164 103 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOPTE le montant des subventions aux associations et droits d'adhésion 2023,

AUTORISE en outre Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'association AGLAE,

INDIQUE que les Maire-Adjointes et/ou conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote se rapportant à l'attribution de la subvention à une association dont ils sont membres du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Frédéric LACOUR

Le Maire,
Gérard LENEVEU




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023